

# Conseil municipal du 26 mai 2009

Présents 14 ; excusé 1 (Daniel Clouet)

M. le maire annonce une modification de l'ordre du jour concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école d'une troisième commune.

Secrétaire Mme Soliveau ; secrétaire auxiliaire : Mme Prunet.

## Approbation du compte rendu du C.M. du 31 mars :

Stéphane Bourré pose 3 questions.

1. Il s'étonne de découvrir 128 013€ pour le plan de relance alors que le chiffre annoncé en séance avait été de 95 000€ de travaux puisqu'il fallait engager 94 973€ + 1€ au minimum. Après des hésitations, c'est C. Prunet qui explique que qu'il y a 90 648€ de travaux 2009 + 37 365€ de restes à réaliser 2008.
2. S. Bourré se fait confirmer les exonérations de taxes. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'exonération de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation sur la commune, seule la taxe foncière est exonérée 1an sur la part communale. **Le Maire confirme que l'office HLM paie la taxe foncière bâtie pour les nouvelles constructions.**
3. Concernant le montant de la voirie 2008, il s'est élevé à 45 000€ dont 9 000€ de restes à réaliser. A quoi correspondent les 32 500€ ? Question reportée en questions diverses.

Le PV est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

## Déclassement de voirie départementale

Le Conseil Général demande une délibération du C.M. pour que la commune s'engage dorénavant à entretenir la route du stade et la route de Bélinac.

La mise en place d'une interdiction, pour les poids lourds, de traverser Livernon risque de poser un problème aux restaurateurs.

Vote pour : 12, contre 1, abstention :1

## Voirie 2009

M. le Maire annonce avoir consulté la veille « son » entreprise !!!!

Devis : 19 043€ + 3 750€ de point à temps.

Clôture de la mare de Bélinac ; chemins de Laborde ; Mas de Miquel ; Cabanes ; Viazac ; la cantine ; Mas de Janduret.

Le C.M. demande une consultation d'autres entreprises. La décision sera prise lors du prochain C.M.

## Frais de participation des communes au fonctionnement de l'école

Une convention doit être signée avec Assier, Flaujaccare, Rudelle. Vote pour :14.

## Lac de Lacan

Une convention doit être signée avec la communauté de communes pour la mise à disposition du site en vue d'une restauration de la cazelle et la réalisation d'une aire de repos. Le Maire évoque ses craintes que la commune ne puisse plus disposer de ce lieu pour des festivités. Les élus demandent que la convention stipule ce point.

## Vente de terrain communal à M. G. Bouyssou.

Le Maire de Grèzes est désigné commissaire enquêteur. Le coût total à charge de M. Bouyssou est de 833,78€ soit 26,896€ le m2 (annonce légale : 223,78€, Géomètre : 194€, déclaration préalable : 96€ et 31 m2 à 10€). Vote à l'unanimité.

## Contrat CAE

L'adjointe aux écoles indique que le contrat CAE de la personne qui fait fonction d'ATSEM à l'école se termine le 24 août et « ne peut être renouvelé » selon Mme Dubosc. Le CM délibère à l'unanimité pour un nouveau CAE.

## Régie photocopie.

Mme Prunet indique que depuis les élections, de nombreuses photocopies d'actes administratifs sont

demandées. Ces photocopies sont facturées au tarif, fixé par décret, de 18 centimes par page. Ce tarif est inférieur à celui réclamé aux particuliers. Décision est prise de fixer un seul tarif, soit 18cts pour un A4 et 36cts pour un A3.

## Questions diverses :

Des enveloppes représentant la place de la Halle, d'après une aquarelle réalisée par Mme Noye, ont été imprimées. La vente sera inaugurée le 24 juin à l'ouverture du marché des producteurs.

Recensement obligatoire en 2010. Ce recensement aura lieu en janvier-février ; le recrutement d'agents recenseurs sera prévu

Vente des terrains communaux près de la caserne des pompiers. Une réunion avec le service d'architecture aura lieu le 18 juin à 14 h.

Arrêté pour la tenue du marché de producteurs.

L'inspecteur d'Académie a envoyé un courrier officiel pour le 6<sup>e</sup> poste. Les 2 ans révolus seront pris en fonction des places disponibles.

Organisation des élections européennes du 7 juin.

Silence de l'Evêché concernant l'ancienne cantine.

Marché couvert. Il reste un déficit que chaque commune va aider à consolider en donnant 2,40 € par habitant.

S. Bourré repose la question concernant le détail des investissements de voirie 2008 pour 32 500€. Aucune réponse n'est donnée. Le Maire dit qu'il « n'a pas le souvenir des détails de cette facture ». S. Bourré présente la facture et demande à quoi correspondent « 3,60 m de caniveau avec grille caillebotis ? »  
Réponse : « au caniveau près de la halle ».

« Quand la ligne de trésorerie sera-t-elle consolidée ? » Réponse du Maire : « les travaux ne sont pas clos et ce n'est pas de notre fait. Nous la rembourserons dès que le dossier sera administrativement clos ». Puis le Maire a rajouté : « vous êtes en train de mettre Livernon en lambeaux et toi, tu aimes faire ch... le monde ». Il est relayé par des conseillers qui usent de propos injurieux à l'égard de Stéphane Bourré.

Le Maire rajoute, « J'ai la majorité, j'ai une mission et dans 5 ans on verra. Si vous voulez avoir des chiffres, vous en aurez plus que vous voulez ».

La séance est levée.

## Nos commentaires

- 1) L'office HLM est exonéré de taxe foncière pendant 20 à 25 ans (énergies renouvelables utilisées) c'est le cas à LIVERNON. L'Etat compense les exonérations concernant plusieurs habitants. Le montant de cette compensation était en 2007 de 1550€, en 2008 de 3273€, en 2009 de 3127€ !! Les constructions HLM ne rapporteront donc pas 9 taxes foncières supplémentaires.
- 2) Dans les autres communes, la mise à disposition du petit patrimoine à la Communauté de communes pour réhabilitation n'a jamais été suivie d'une dépossession communale d'usage du bien.
- 3) Contrat CAE : certes il ne pouvait pas être renouvelé, mais il avait vocation d'être pérennisé si cet emploi existait toujours : c'est le cas.
- 4) Stéphane Bourré, en tant qu' élu, aurait dû avoir les réponses à ses questions et non un flot d'injures.
- 5) Par ailleurs, nous attendons depuis **le 15 mai 2008** les chiffres sur les finances communales.
- 6) Nous sommes le 30 juin et nous n'avons vu débiter aucun des projets du plan de relance